

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rédacteur : Valérie XERRI

Le vote du compte administratif va permettre de rendre compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur le Maire) et de constater les résultats comptables de l'exercice 2020 clos au 31 décembre 2020.

- C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif ; il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité... ;
- Par opposition au budget primitif, le compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- La règle de droit commun prévoit qu'il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.
Le vote de l'assemblée délibérante, qui vaut arrêt des comptes annuels, n'a de valeur juridique que s'il intervient avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public (il s'agit de la comptabilité tenue en parallèle par le comptable).

Le compte de gestion est également soumis à l'approbation du conseil municipal, au point précédent de la présente séance.

Les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulés avec les résultats antérieurs reportés, seront affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Contexte de vote du budget primitif 2020 et principaux éléments qui ont marqué l'année 2020

- ✓ **L'année 2020 est incontestablement marquée par la pandémie de COVID-19. Les confinements, les fermetures d'équipements, l'arrêt de certaines activités, les achats imprévus afin de lutter contre la propagation du virus... ont eu un impact important sur les dépenses et les recettes de la commune.**
A ce titre, la commune a perçu en fin d'année 2020, une **compensation financière de l'Etat** (estimation faite par les services de l'Etat sur la prise en compte d'une baisse de certaines recettes par rapport à la moyenne habituellement perçue). A la demande de la trésorerie, la somme de **182 863 €** a été inscrite en rattachement de l'exercice 2020.
- ✓ 2020 fut également l'année de **renouvellement des conseils municipaux. La gestion de la commune a donc été assurée 6 mois par l'équipe municipale sortante et 6 mois par la nouvelle équipe municipale.**
Le budget primitif 2020 a été voté le 15 juillet 2020.
- ✓ **L'année 2020 a été marquée, une nouvelle fois, par la poursuite de la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales.**

En 2020, la notification de la **dotations forfaitaire (principale dotation de l'État au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement)** s'est chiffrée à **0 € (- 79 413 € par rapport à 2019)**.

Année	Montant DGF	Variation	Perte cumulée
2008	1 387 509 €		
2009	1 303 530 €	-83 979 €	83 979 €
2010	1 217 909 €	-85 621 €	169 600 €
2011	1 179 457 €	-38 452 €	208 052 €
2012	1 183 821 €	+4 364 €	203 688 €
2013	1 152 855 €	-30 966 €	234 654 €
2014	1 040 542 €	-112 313 €	346 967 €
2015	771 019 €	-269 523 €	616 490 €
2016	500 408 €	-270 611 €	887 101 €
2017	262 002 €	-238 406 €	1 125 507 €
2018	175 841 €	-86 161 €	1 211 668 €
2019	79 413 €	-96 428 €	1 308 096 €
2020	0 €	-79 413 €	1 387 509 €
			7 783 311 €

De 2008 à 2020, la perte annuelle de DGF s'est chiffrée à 1 387 509 € (soit 100 %).

Sur cette période, la perte cumulée est de 7 783 311 €.

- ✓ A la date du vote du budget primitif 2020, l'état « 1259 » mentionnait les recettes prévisionnelles des impôts directs locaux à hauteur de 8 851 909 €. Au final, **les contributions directes ont affiché un total de 8 880 780 €** (avec les rôles complémentaires).

La Municipalité, fidèle à ses engagements et à sa politique favorable aux ménages, a laissé inchangés les taux communaux de fiscalité locale et a maintenu les abattements au maximum :

- **Taxe d'habitation : 14,95 %** (avec 2 enfants = taux à 8,97 %, avec 3 enfants = taux à 5 %),
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,95 %**,
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,34 %**.

- ✓ Concernant les dotations versées par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud - Seine - Essonne - Sénart (CA GPS-SES), l'attribution de compensation (AC) s'est chiffrée à **2 166 397 €**. Le **reversement d'une partie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** que perçoit la CA GPS-SES s'est chiffré à **95 440 €** contre 94 163 € l'année précédente.
- ✓ Les droits de mutation en 2020 enregistrent la somme de **341 620,26 €** (572 635,86 € en 2019).
- ✓ **Pour 2020**, la commune a continué à contribuer **pour 115 900 € au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)**. Depuis 2007, la contribution totale se chiffre à **2 609 520 €**.

Depuis 2012, le montant était à la baisse suite à une modification du calcul du potentiel financier.

Toutefois, les nouvelles règles de modification du calcul du potentiel financier et fiscal pour le FPIC et le FSRIF (Loi de finances 2018) vont avoir de lourdes conséquences pour les futurs budgets (la Ville deviendrait contributrice au FPIC au lieu d'en être bénéficiaire et resterait contributrice au FSRIF mais pour des montants plus importants qu'en 2010...). En 2023, la Loi prévoit le retour au droit commun pour les villes ayant appartenu aux anciens SAN.

Année	Prélèvement	Population lisseuse
2007	183 557,00 €	7 262 hab.
2008	0,00 €	7 321 hab.
2009	339 208,00 €	7 001 hab.
2010	517 313,00 €	6 960 hab.
2011	505 445,00 €	6 918 hab.
2012	174 342,00 €	7 269 hab.
2013	143 006,00 €	7 261 hab.
2014	139 850,00 €	7 434 hab.
2015	110 736,00 €	7 567 hab.
2016	110 232,00 €	7 700 hab.
2017	82 517,00 €	7 770 hab.
2018	95 287,00 €	7 704 hab.
2019	92 127,00 €	7 640 hab.
2020	115 900,00 €	7 504 hab.
2021		7 412 hab.
	2 609 520,00 €	

- ✓ En 2020, les charges de personnel se sont chiffrées à **8 485 322,41 €**.

L'augmentation mécanique du fait du « Glissement Vieillesse Technicité » se chiffre à 3 % par an en moyenne.

L'année 2020 marque le versement de la prime dite COVID aux agents municipaux pour un montant total de 78 870 €.

Pour rappel, de par son influence sur les taux d'épargne de la collectivité et donc sur ses capacités d'autofinancement et d'emprunt, la maîtrise de la masse salariale est une condition sine qua non de la réalisation de nos investissements.

- * 2010 = 7 134 279,11 €,
- * 2011 = 7 220 717,82 €,
- * 2012 = 7 602 715,71 €,
- * 2013 = 7 760 412,41 €,
- * 2014 = 7 962 335,67 €,
- * 2015 = 7 897 364,21 €,
- * 2016 = 7 936 437,82 €,
- * 2017 = 8 081 592,49 €,
- * 2018 = 8 002 936,63 €,
- * 2019 = 8 003 364,21 €,
- * **2020 = 8 485 322,41 €.**

- ✓ Sont également à prendre en considération, **l'évolution générale des prix** (inflation moyenne sur les 12 mois de 2020 = **0,5 %** (contre 1,1 % en 2019), **l'augmentation des tarifs** (formule de révision de prix) **de l'ensemble des contrats de prestations de la commune.**

- ✓ **Un niveau d'investissements de plus de 2,5 millions d'euros a été réalisé (dont près de 100 000 € de travaux en régie) couvert par l'autofinancement et les subventions.**

Les résultats du compte administratif 2020

En section de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2019
Dépenses	13 928 422,60 €	15 737 765,80 €
Recettes (sans résultat reporté)	14 114 677,98 €	16 500 822,10 €

En section d'investissement :

	CA 2020	CA 2019
Dépenses	2 976 206,54 €	4 694 279,98 €
RAR	4 147 944,21 €	5 616 810,29 €
Recettes (sans résultat reporté)	3 231 410,39 €	5 412 102,89 €
RAR	1 395 183,93 €	1 756 813,46 €

Après reprise de l'excédent reporté (1 096 572,97 €), la section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de **1 282 828,35 €** (1 252 039,30 € en 2019).

Le besoin de financement des RAR de la section d'investissement se chiffre à **2 752 760,28 €**.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **3 959 734,35 €** (3 704 530,50 € en 2019) et avec la prise en compte des restes à réaliser 2020, il se chiffre à **1 206 974,07 €**.

La balance générale de l'exercice 2020 peut se résumer comme suit :

CA 2020	Rappel des crédits 2020	Réalizations 2020	Restes à réaliser 2020	Résultats nets 2020
Section de fonctionnement				
Recettes	15 659 355,10 €	14 114 677,98 €		
Dépenses	15 659 355,10 €	13 928 422,60 €		
Résultat de l'exercice 2020		186 255,38 €		186 255,38 €
Excédent reporté de l'ex 2019		1 096 572,97 €		1 096 572,97 €
Résultat de clôture 2020		1 282 828,35 €		1 282 828,35 €
Section d'investissement				
Recettes	9 695 622,26 €	3 231 410,39 €	1 395 183,93 €	4 626 594,32 €
Dépenses	9 695 622,26 €	2 976 206,54 €	4 147 944,21 €	7 124 150,75 €
Résultat de l'exercice 2020		285 203,85 €		- 2 497 556,43 €
Excédent reporté de l'ex 2019		3 704 530,50 €		3 704 530,50 €
Résultat de clôture 2020		3 959 734,35 €		1 206 974,07 €
Besoin de financement RAR 2020			- 2 752 760,28 €	
Résultats nets 2020		5 242 562,70 €	- 2 752 760,28 €	2 489 802,42 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2020, les recettes de fonctionnement, sans résultat reporté, se chiffrent à 14 114 677,98 € (16 500 822,10 € en 2019).

1- Chapitre 013 = Atténuations de charges

CA 2019	CA 2020
75 588,75 €	70 286,81 €

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des remboursements en matière de gestion des personnels communaux. Il se compose des articles 6419 et 6459, soit les « remboursements sur rémunérations du personnel » : remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux, notamment le remboursement des indemnités journalières de maladie que la collectivité a payées à son personnel, les remboursements sur rémunérations en provenance du personnel, les remboursements liés aux prises en charge des arrêts de longue durée, de longue maladie et d'accidents du travail, le reversement du fonds de compensation du supplément familial... ainsi que les « remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance » : soit les restitutions de la CNRACL ou de la sécurité sociale.

2- Chapitre 70 = Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre enregistre les droits d'usage du domaine public communal, l'ensemble des participations acquittées par les usagers pour les différentes activités et prestations municipales (service culturel, école municipale multisports, accueils de loisirs, service jeunesse, maison de l'enfance, maison des seniors, étude surveillée, restauration, accueil péri scolaire, sorties scolaires avec nuitées...), la prise en charge des salaires par la ville des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des remboursements divers, les recettes issues des encarts publicitaires dans le bulletin municipal et dans le guide municipal...

CA 2019	CA 2020
1 059 916,86 €	688 467,35 €

Les principales recettes de ce chapitre se décomposent comme suit :

- Droits de stationnement et de location sur la voie publique :

A l'article 70321, la recette de 0 € est comptabilisée au titre du stationnement sur la voie publique pour la brocante (500 € en 2019).

- Redevances d'occupation du domaine public communal : 45 296,21 € (59 678,80 € en 2019)

A l'article 70323, sont enregistrées les recettes liées à l'occupation du domaine public par les antennes de téléphonie (32 984,05 €), les occupations des stades et/ou des gymnases par des entreprises ou le collège (4 388,19 € / 16 461 € en 2019), les redevances du docteur qui occupe la maison médicale du Long Rayage (3 000 €), la location de la salle Gérard Philippe (650 € / 1 950 € en 2019), l'occupation du domaine public par GRDF (1 918,97 €), par Intermarché (1 200 €), par Leclerc drive (170 €), par les commerces ambulants (918 €)...

- Redevances et droits des services à caractère culturel :

A l'article 7062, au titre de la participation des usagers aux spectacles (saison culturelle) et aux prestations gérées par le service culturel, la somme de **11 171,50 €** a été réalisée (29 862,09 € en 2019).

- Redevances et droits des services à caractère sportif :

A l'article 70631, les recettes relatives aux inscriptions à l'école municipale multisports se chiffrent cette année à **3 078,04 €** (3 719,83 € en 2019).

- Redevances et droits des services à caractère de loisirs : 88 187,81 € (157 026,72 € en 2019)

L'article 70632 regroupe les recettes des services jeunesse = 4 156,37 € (24 971,50 € en 2019), accueils de loisirs = 83 941,44 € (131 907,22 € en 2019) et de la ludothèque = 90 € (148 € en 2019).

- Redevances et droits des services à caractère social :

A l'article 7066, où sont ventilés les produits des services de la maison des seniors = 11 359 € (72 702,50 € en 2019), de l'accueil collectif = 44 312,48 € (41 325,21 en 2019) et familial = 49 811,59 € (78 583,14 € en 2019) de la maison de l'enfance, **un total de recettes de 108 046,86 €** est comptabilisé (192 610,85 € en 2019). A noter, l'opération exceptionnelle de livraisons de paniers alimentaires aux personnes âgées pendant le confinement, leurs participations se chiffrent à 2 563,79 €.

- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement :

A l'article 7067, la somme de **253 651,13 €** est enregistrée (442 850,33 € en 2019) au titre de la restauration = 221 940,10 € (352 281,20 € en 2019), des séjours pédagogiques = 0 € (35 133,04 € en 2019), des études surveillées = 10 061,16 € (16 766,30 € en 2019), des APS = 19 310,40 € (34 382,33 € en 2019) et des ateliers éducatifs = 2 339,47 € (4 287,46 € en 2019).

- Autres prestations de services :

L'article 70688 comptabilise **572,47 €** de recettes au titre des photocopies effectuées en mairie et au service culturel à la demande des administrés et des associations ainsi que les refacturations liées à la perte de la carte esP@ssLisses.

- Prise en charge des salaires par la ville des agents du CCAS :

L'article 70841 comptabilise la prise en charge des salaires par la ville des agents du CCAS, soit la somme de **82 247,38 €**. A l'article 70873, 6 579,79 € correspondent au remboursement des frais de gestion.

- Par le CCAS :

L'article 70873 enregistre le remboursement par le CCAS des repas fournis dans le cadre du portage de repas à domicile pour un montant de **32 480,26 €** (27 629,01 € en 2019).

- Par les communes membres du GFP de rattachement :

L'article 70875 comptabilise la somme de **425 €** (frais d'écolage).

- Par le GFP de rattachement :

L'article 70876 comptabilise la somme de **17 077,36 €** (remboursement de la CA GPS-SES pour le ramassage par les services techniques municipaux de dépôts sauvages sur la commune sur l'année 2019).

- Remboursements par d'autres redevables :

L'article 70878 enregistre des recettes certaines et aléatoires comme les régularisations et avoirs de factures, les remboursements par AREFO des repas pour la résidence pour personnes âgées du Béguinage (21 896,16 €), la mise à disposition d'un local de la maison de l'enfance pour les services de PMI du Conseil départemental (7 270,44 €), les remboursements de frais d'entretien de chaudières de 2019 par le personnel logé (915,39 €), la distribution à la population de récupérateurs d'eau de pluie (1 320 €), les frais d'écolage des communes non membres de notre communauté d'agglomération (2 509,60 €)...

Le montant total de recettes pour cet article se chiffre à 34 433,54 € (40 474,18 € en 2019).

- Autres produits d'activités annexes :

L'article 7088 comptabilise les recettes liées aux encarts publicitaires dans le bulletin municipal et dans le guide municipal pour un montant de **5 220 €** (4 470 € en 2019).

3- Chapitre 73 = Impôts et taxes

CA 2019	CA 2020
12 038 008,67 €	11 841 884,59 €

Ce chapitre regroupe notamment l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la ville, les dotations de la CA GPS-SES, les droits de place, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, la taxe sur la publicité extérieure et les droits d'enregistrement...

a- Les contributions directes : (article 73111)

Rappel des taux et des abattements :

- **Taxe d'Habitation : 14,95 %** (avec un abattement de **20%** pour le 1^{er} enfant à charge, **20%** pour le deuxième, **25%** à compter du troisième ainsi qu'un abattement de **10%** en faveur des personnes handicapées). Les abattements ont la particularité de s'additionner.

A titre d'exemple, une famille avec deux enfants bénéficie d'un abattement de 40 % et donc d'un taux effectif de Taxe d'Habitation inférieur à 9 %.

- **Taxe sur le Foncier Bâti : 23,95 %.**

- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 115,34 %.**

L'état « 1259 » qui mentionne les bases et recettes prévisionnelles des impôts directs locaux prévoyait à la date du vote du budget primitif 2020 la somme de 8 851 909 €. **Le produit définitif se chiffre à 8 880 780 € avec les rôles complémentaires** (8 661 846 € en 2019). A l'article 7318, sont comptabilisés également des rôles supplémentaires.

b- L'attribution de compensation communautaire (AC) : (article 73211)

Versée par la CA GPS-SES, l'AC évolue en contrepartie des transferts de compétences et de charges. En 2020, elle se chiffre à **2 166 397 €**.

c- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : (article 73223)

La CA GPS-SES est bénéficiaire de ce fonds. Aussi, elle en reverse une partie à chacune de ses communes membres, soit **95 440 €** pour la commune de Lisses (94 163 € en 2019).

d- Les autres recettes du chapitre 73 :

- A l'article 7336, figurent les droits de place pour un montant de **1 926 €** au titre du stationnement des forains (2 130 € en 2019).

- A l'article 7343, le produit de la taxe sur les pylônes électriques implantés sur la commune se chiffre à **55 946 €** (53 416 € en 2019).

- La taxe sur l'électricité (article 7351) enregistre la somme de **208 410 €** (216 643,70 € en 2019) et celle relative à la publicité extérieure (article 7368) **41 544,17 €** (111 530,68 € en 2019).

- La taxe de séjour (article 7362) enregistre la somme de **25 655,16 €** (89 493,43 € en 2019). Pour information, la part communale se chiffre à 20 471 € (80 544,09 € en 2019).

- A l'article 7381 est inscrite la recette relative à la taxe additionnelle aux droits de mutations. Elle est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce, de droit à bail... Cette recette aléatoire a représenté, en 2020, **341 620,26 €**.

2019 = 572 635,86 €.

2018 = 440 411,21 €.

4- Chapitre 74 = Dotations, subventions et participations

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales et d'organismes divers (dont le Fonds Social Européen et la Caisse d'Allocations Familiales), les compensations fiscales versées par l'État, la contribution environnementale...

CA 2019	CA 2020
1 026 691,43 €	1 194 821,33 €

Articles	CA 2019	CA 2020	Observations
7411 (dotation forfaitaire)	79 413,00 €	0,00 €	- Dotation forfaitaire fixée à 0 € pour 2020 et les années futures.
74121 (DSR)	80 376,00 €	82 091,00 €	- Dotation de Solidarité Rurale.
744 (FCTVA)	12 070,66 €	20 000,00 €	- Rattachement du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles.
74712 (Emplois d'avenir)	21 415,04 €	16 942,93 €	- Subventions d'État pour l'embauche d'emplois d'avenir.
74718 (Autres)	8 887,39 €	10 001,34 €	- Compensation de l'État au titre de l'organisation par la ville des élections municipales (3 059,34 €). - Subvention « critérium jeune conducteur » (1 500 €) et « lumières et vision » (150 €). - Subvention relative à l'organisation du service minimum d'accueil fin 2019 et 2020 (5 292 €).
7473 (Départements)	1 774,00 €	6 647,00 €	- Subventions « critérium jeune conducteur » et opération « lumières et vision ». - Atelier-conférence pour les personnes âgées en partenariat avec le Conseil départemental (5 000 €).
7478 (Autres org dont CAF)	573 629,63 €	660 920,10 €	- Subventions CAF = 659 232,10 € dont les aides de la CNAF débloquées pendant le confinement. - Colonies apprenantes = 100 €...
7488 (Autres attrib° et part°)	76 983,46 €	265 921,71 €	- Contribution environnementale de la SEMARDEL = _83 058,71 €. - Rattachement de la compensation financière de l'Etat pour la perte de recettes liée à la pandémie de COVID-19 = 182 863 €.

5- Chapitre 75 = Autres produits de gestion courante

CA 2019	CA 2020
46 641,23 €	46 381,07 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune soit les loyers des immeubles (logements de fonction) et le loyer de la maison médicale « Marie Roche » (5 463,45€).

6- Chapitres 76 et 77 = Produits financiers et produits exceptionnels

CA 2019	CA 2020
<u>Chapitres 76 et 77</u> : 2 068 466,71 € <i>(dont opération de cession du terrain du château d'eau)</i>	<u>Chapitres 76 et 77</u> : 156 892,61 €

- Article 7711 : pénalités dans le cadre du marché public des vestiaires-tribune = 63 150 €.
- Article 7718 : franchise et apurement de rattachements = 56 383,86 €.
- Article 773 : annulations de mandats sur exercices antérieurs = 13 705,52 € dont 8 746,97 € pour un trop versé concernant l'assurance relative au personnel.
- Article 775 : opération liée à la réforme de biens = 4 100 € (véhicule irréparable...).
- Article 7788 : indemnisation de sinistres par l'assurance = 19 275,90 €.

7- Chapitre 78 = Reprises sur amortissements et provisions

CA 2019	CA 2020
59 792,62 €	1 000,00 €

Les crédits comptabilisés à ce chapitre correspondent à une reprise sur provision suite à la clôture du contentieux (cf. annexe budgétaire).

8- Chapitre 042 = Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2019	CA 2020
125 715,83 €	114 944,22 €

Le détail des travaux en régie effectués en 2020 (103 261,58 €) est décrit à la section d'investissement de cette note, dans la partie des dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 se chiffrent à 13 928 422,60 € (15 737 765,80 € en 2019).

1- Chapitre 011 = Les charges à caractère général

Ce paragraphe relatif à la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services.

Sont comptabilisées à ce chapitre les dépenses de prestations de services (spectacles, séjours...), d'eau, d'énergie, de combustibles, de carburants, d'alimentation, de fournitures, de contrats, de locations, d'entretien, de maintenance, de primes d'assurances, de documentation, de formation du personnel, d'honoraires, de publications, de transports, de frais d'affranchissement et de télécommunication, de cotisations, de frais de nettoyage des locaux, de remboursement de charges à la CA GPS-SES, divers impôts et taxes...

CA 2019	CA 2020
3 396 375,63 €	2 951 470,70 €

Comme chaque année et ce pour une meilleure compréhension, sont présentés les postes les plus importants ou qui justifient un commentaire :

Articles	CA 2019	CA 2020	Observations
6042	812 583,92 €	353 455,32 €	- Séjours / activités des écoles hors transports = 1 476 € (88 955,84 € en 2019), des accueils de loisirs = 6 442,50 € (22 216,16 € en 2019), des seniors = 5 537 € (80 510 € en 2019), de la jeunesse = 10 781,40 € (61 569,13 € en 2019)... - Prestations culturelles (école de théâtre, spectacles) = 66 692,95 € (9 280 € en 2019). - Restauration jusqu'au 1 ^{er} novembre 2020 = 261 478,87 € (459 234,66 € en 2019)...
60628	36 078,42 €	66 895,39 €	- Lingettes désinfectantes, gels hydro alcooliques, produits bactéricides, gants, charlottes, sur chaussures, masques chirurgicaux... - Fournitures pour activités des services ALSH, APS, pause méridienne, jeunesse, maison des seniors, maison de l'enfance (dont couches)....
6068	99 362,51 €	145 834,26 €	- Fleurissement = 65 425,17 € (59 154,10 € en 2019). - Pharmacie et fournitures (service restauration) + 1 ^{er} achat de masques chirurgicaux (27 430 €), - Décoration et fournitures pour activités des services... - Matériels des services techniques et voirie = 16 843,48 €. - Linges des écoles maternelles...
611	147 840,16 €	145 834,26 €	- Ensemble des contrats gérés par les services techniques = 50 404,59 €, contrat pour la mise en refuge des animaux = 6 420,42 €, mise en fourrière des véhicules = 1 339,04 €, convention pour critérium du jeune conducteur = 5 988 €, illuminations = 47 094,20 €, guichet esP@ssLisses = 3 736,87 €, contrats d'entretien en restauration = 1 471,20€, collage des affiches des spectacles organisés par le service

			<p>culturel = 1 524,60 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Berceaux crèche Baboune = 10 617,83 €. - Service communication (banque d'images, hébergement du site) = 1 490,63 €. - Activités service jeunesse = 3 320 €. - Redevances domaniales fréquences hertziennes = 720,62€. - RGPD informatique et archives = 2 492 €...
6135	74 811,45 €	54 362,31 €	<ul style="list-style-type: none"> - Locations des photocopieurs = 18 527,99 €, de matériel pour les spectacles du service culturel et pour la fête des associations = 9 170,66 €, location des illuminations = 21 264,24 €... - Locations pour le conseil municipal (COVID-19) = 3 643,04 €. - diverses locations des services communication, ALSH, sports, jeunesse....
61558	26 475,08 €	16 790,66 €	<ul style="list-style-type: none"> - Réparations et entretien des appareils de restauration, interventions sur plates formes PMR et sur réseau téléphonique...
6156	112 695,51 €	180 893,65 €	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de maintenance des logiciels, maintenance des photocopieurs, maintenance des TNI, maintenance des appareils de restauration... - Interventions diverses : maintenance téléphonique. - Entretien de la BLR (boucle locale radio) = 20 160 €. - Chauffage P2 maintenance = 50 620,97 €...
6188	699,65 €	771,33 €	<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des adhésions de la maison des seniors, cartes élus mandat 2020-2026.
6232	44 437,45 €	15 4145,17 €	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations culturelles = 1 530,75 €, cérémonies et bouquets = 6 707,70 €, trophées-coupes = 1 192,67 €, jobs aide aux projets... = 3 923,40 €, CMJ = 811,20 €, cartes cadeaux jardins et balcons fleuris et illuminations = 430€...
6238	2 188,40 €	5 900,25 €	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution des publications municipales (dont MVI spéciales COVID-19). - Reliure des registres...
6248	0,00 €	5 629,60 €	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation et traitement du matériel informatique réformé. - Déménagement et stockage des œuvres de l'église pendant les travaux de la 4^{ème} tranche.
6256	2 482,83 €	5 019,44 €	<ul style="list-style-type: none"> - Variables paye (frais de missions agents).
6257	19 013,56 €	6 445,94 €	<ul style="list-style-type: none"> - Cérémonies : vœux au personnel et à la population, commémorations.
6281	13 138,75 €	10 264,79 €	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisations AMIF, AMF, UME, FSL, GRAINE ILE DE FRANCE, CAUE, MAXIMILIEN... - Cotisations groupement de commandes SIPPAREC, CIG, SIGEIF...
62876	77 134,99 €	153 893,21 €	<ul style="list-style-type: none"> - La CA GPS-SES prend en charge les dépenses totales de fonctionnement (énergie, eau...) de la médiathèque (y compris celles du service culturel). Il convient donc que la Ville rembourse à la CA GPS-SES les dépenses liées au local Cocteau. - Remboursement à la CA GPS-SES des frais de fonctionnement liés aux services communs des archives-

			documentation, à l'instruction des droits des sols, à la mise à disposition d'un professeur pour les cours de danse modern jazz, à la restauration scolaire depuis le 1 ^{er} novembre 2020 = 72 795 € (+ 17 302 € au titre de la part « salaires » imputés au 6216), masques (COVID-19) = 21 964,80 €... - Portail OPEN DATA. - Patinoire, piscine...
6288	9 101,93 €	10 644,22 €	- Lavage du linge : services techniques, restaurations, maternels.

2- Chapitre 012 = Les charges de personnel

Ce chapitre regroupe les crédits dédiés à la masse salariale avec les charges, cotisations et impôts qui s'y rapportent.

CA 2019	CA 2020
8 003 364,21 €	8 485 322,41 €

En 2020, les dépenses de personnel s'élèvent à **8 485 322,41 €** sur un budget global de dépenses de fonctionnement de 13 928 422,60 €, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année 2019.

Le ratio « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » est de : 70 % (65 % en 2019).

3- Chapitre 014 = Atténuations de produits

CA 2019	CA 2020
105 118,39 €	127 203,43 €

A l'article 739222 est comptabilisée, la contribution de la Ville, pour 2020 au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) pour un montant de **115 900 €** (92 127 € en 2019).

Concernant, les reversements de la part de la taxe de séjour au Département et à la société du Grand Paris, ils furent de **11 303,43 €**.

4- Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités, cotisations, formation ainsi que les frais de représentation de Monsieur le Maire.

Sont également budgétisés à ce chapitre les crédits destinés à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions.

CA 2019	CA 2020
505 498,93 €	498 231,21 €

Les participations 2020 se répartissent comme suit :

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 152 540 € soit + 2 540 € représentant la part des frais de représentation du maire sortant pour sa mandature de 6 mois sur l'année 2020 et qu'il n'a pas souhaité percevoir. De ce fait, ces frais ont été réattribués en subvention au CCAS (en 2019, la subvention au CCAS était de 150 000 €),

Subvention à la Caisse des Écoles : 30 000,00 € (30 000,00 € en 2019),

Subventions aux associations locales : 199 265,85 €

Ce montant inclut les subventions handisport, l'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs, l'aide à la pratique sportive, à la culture, à la jeunesse (dispositifs « Coups de Pouce »), la participation de la Ville aux actions de formation des demandeurs d'emploi et l'aide au permis de conduire (dispositif permis citoyen).

Pour mémoire :

2019 = 184 472,80 €

2018 = 185 302,06 €

2017 = 165 653,05 €

2016 = 195 772,02 €

2015 = 196 815,01 €

2014 = 193 002,35 €

5- Chapitre 66 = Charges financières

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE).

CA 2019	CA 2020
25 720,45 €	9 357,33 €

6- Chapitre 67 = Charges exceptionnelles

CA 2019	CA 2020
17 298,96 €	18 815,93 €

- A l'article 6718, sont comptabilisées les franchises liées au sinistres = **300 €**.

- A l'article 673, sont comptabilisés les annulations de titres sur exercices antérieurs (titres émis par le guichet esP@ssLisses), les remboursements des activités annulées suite à la pandémie de COVID-19... = **5 384,39 €**.

- A l'article 6745, sont comptabilisés **9 330 €** correspondant à des subventions exceptionnelles attribuées aux associations au titre des contrats d'objectifs par exemple...

- A l'article 678, est comptabilisée la somme de **3 801,54 €** pour des remboursements de solde de comptes esP@ssLisses (déménagements, départs au collègue...).

7- Chapitre 68 = Dotations aux amortissements et aux provisions

CA 2019	CA 2020
264 000 €	93 300 €

La somme de 93 300 € correspond aux provisions suivantes :

- ✓ « évacuation et occupation parcelle AC130 » = 4 000 €.
- ✓ « pénalités sur DGD opération vestiaires-tribune » = 87 300 €.
- ✓ « REP recours de riverains sur PC Essonne Habitat » = 2 000 €.

8- Chapitre 042 = Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2019	CA 2020
3 420 389,23 € <i>(dont opération de cession du terrain du château d'eau)</i>	1 744 721,59 €

La somme de **1 731 038,95 €** correspond aux **dotations aux amortissements** (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement).

Les sommes inscrites aux articles 675 et 6761 correspondent à des opérations comptables liées à la réforme de biens (opération similaire en section « recettes de fonctionnement »).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2020, les recettes d'investissement se chiffrent à 3 231 410,39 € (5 412 102,89 € en 2019) et les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 976 206,54 € (4 694 279,98 € en 2019).

Les recettes d'investissement

	Titres émis	Restes à réaliser
Art 10222	- FCTVA 2019 = 633 205,77 €.	- FCTVA 2020 = 620 000 €.
Art 1321	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention achat véhicule police municipale = 3 500,15 €, - Subvention pour l'extension du parking Diagana = 4 898,04€, - Subvention pour l'achat d'un gilet pare balles = 750 €, - Fonds de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation du gymnase du Long Rayage = 46 548,59 €, - Solde de la réserve parlementaire de M. DA SILVA pour la réhabilitation du gymnase du Long Rayage = 1 154 €. 	
Art 1322	- Subvention achat véhicule police municipale = 9 666,33 €.	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention relative au contrat régional territorial pour la construction des vestiaires-tribune (complexe Diagana) = 235 090,93 €, - Subvention relative aux travaux d'aménagement du bâtiment des Malines = 100 000€, - Solde subvention relative à la vidéoprotection = 21 111 €, - Solde subvention relative au contrat régional territorial pour la réhabilitation de la bergerie = 20 472 €.
Art 1323	- Acompte de la subvention de la 1 ^{ère} tranche de la réhabilitation de l'ALSH Prévert (mise aux normes et	- Solde de la subvention de la 1 ^{ère} tranche de la réhabilitation de l'ALSH Prévert (mise aux normes et extension du pôle

	extension du pôle restauration) dans le cadre du contrat de territoire 171 888 €, - Subvention relative au contrat de territoire pour la réfection de l'allée de la Brie = 206 310 €.	restauration) dans le cadre du contrat de territoire = 31 265 €, - Subvention relative au contrat de territoire pour les travaux relatif à la 4 ^{ème} tranche des travaux de l'église = 41 262 €.
Art 13251		- Fonds de concours de la Communauté d'agglomération = 325 983 € (vestiaires-tribune et toitures de l'ALSH Prévert).
Total		1 395 183,93 €

Les RAR en recettes sont annexés au document budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les investissements 2020 d'un montant de 2 976 206,54 € se décomposent globalement de la manière suivante :

1- Les travaux en régie (chapitre 040) = 103 261,58 €

Travaux en régie : INSTALLATION ROBINETS SANITAIRES COMPLEXE AGBEGNENOU	406,00 €
Travaux en régie : INSTALLATION DECROTTOIRS TRIBUNE	560,44 €
Travaux en régie : INSTALLATION CENDRIER COLONNE TRIBUNE	621,04 €
Travaux en régie : PROTECTIONS OUVERTURE PORTES COMPLEXE AGBEGNENOU	323,24 €
Travaux en régie : TVX DE PROTECTION THERMOSTATS COMPLEXE AGBEGNENOU	435,16 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT LOCAUX DE RANGEMENT COMPLEXE AGBEGNENOU	680,86 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT LOCAL PETANQUE	4 301,45 €
Travaux en régie : RENOVATION LOGT FONCTION MAIRIE	6 505,82 €
Travaux en régie : RENOVATION LOGT FONCTION MAIRIE	8 377,57 €
Travaux en régie : RENOVATION LOGT FONCTION MAIRIE	10 888,86 €
Travaux en régie : REFECTION PEINTURE LOGT FONCT PREVERT	2 196,11 €
Travaux en régie : PEINTURE EXT VESTIAIRE DIAGANA	3 871,17 €
Travaux en régie : REFECTION ECLAIRAGE MISTRAL ELEM	2 403,16 €
Travaux en régie : REFECTION ELECTRIQUE COROT ELEM	1 641,75 €
Travaux en régie : PEINTURE TOILETTE MISTRAL ELEM	1 016,03 €
Travaux en régie : TRAVAUX DIVERS PREVERT ELEMENTAIRE	3 190,80 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT LOCAUX FC LISSOIS DIAGANA	923,27 €
Travaux en régie : CREATION AFFICHAGES ASSOCIATIONS COMPLEXE AGBEGNENOU	636,76 €
Travaux en régie : MODIFICATION TAPIS MUR D ESCALADE	1 357,03 €
Travaux en régie : REMPLACEMENT DES POUBELLES GYM LRG	1 755,04 €
Travaux en régie : REPARATION PORTE CABANE ROBOT TONTE DIAGANA	481,66 €
Travaux en régie : CREATION D UN AFFICHAGE EXTERIEUR COMPLEXE AGBEGNENOU	633,40 €
Travaux en régie : CREATION AFFICHAGES ASSOCIATIONS COMPLEXE AGBEGNENOU	475,80 €
Travaux en régie : CREATION DALLE EN BETON CIBLES TIR A L ARC	1 153,07 €
Travaux en régie : INSTALLATION CYLINDRES PORTES INTERIEURES TRIBUNE	529,97 €
Travaux en régie : INSTALLATION CYLINDRES ELECTRONIQUES TRIBUNE	2 908,30 €
Travaux en régie : REPARATION DES PANNEAUX DE BASKET PLATEAU EVOLUTION	571,37 €
Travaux en régie : RENOVATION MAIN COURANTE TERRAIN D HONNEUR DIAGANA	6 013,62 €
Travaux en régie : REFECTION PEINTURE VESTIAIRES FOOTBALL DIAGANA	7 315,47 €
Travaux en régie : INSTALLATION POUBELLES TRIBUNE	3 221,14 €
Travaux en régie : CREATION ZONE DECROTTOIRS CHAUSSURES DIAGANA	551,16 €
Travaux en régie : CREATION SYSTÈME COMMUNICATION PISTE ATHLETISME	2 121,49 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT LOCAUX MENAGE TRIBUNE	363,27 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT LAVERIE TRIBUNE	614,62 €
Travaux en régie : INSTALLATION SECHE-MAINS WC FEMMES GYM LRG	634,24 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT CLUB HOUSE FOOTBALL TRIBUNE	998,86 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT BUREAU LOGE GARDIEN TRIBUNE	1 027,84 €

Travaux en régie : CREATION AFFICHAGE PORTAIL STADE DIAGANA	515,44 €
Travaux en régie : AMENAGEMENT LOCAL EDUCATEURS SPORTIFS COMPL. AGBEGNENOU	353,44 €
Travaux en régie : CREATION AFFICHAGE VESTIAIRES TRIBUNE	1 091,92 €
Travaux en régie : CREATION PROTECTION ANTICOVID SALLE DE GYMNASTIQUE GYM LRG	2 584,10 €
Travaux en régie : RENOVATION GRILLES MAIN COURANTE STADE DIAGANA	13 353,80 €
Travaux en régie : RENOVATION PATERES VEST FC LISSOIS DIAGANA	958,11 €
Travaux en régie : REPARATION FILETS BUT FOOTBALL STADE DIAGANA	551,84 €
Travaux en régie : TRACAGE TERRAIN DE RUGBY	308,55 €
Travaux en régie : REFECTION BUREAUX ET VESTIAIRES FC LISSOIS	1 837,54 €
	103 261,58 €

2- Les autres travaux et acquisitions par chapitres et articles :

a- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles = 142 234,59 €

- Article 202 : 120,13 €

Frais d'annonce relatifs à la révision du règlement local de publicité.

- Article 2031 : 106 701,72 €

Frais d'études liés à l'opération des vestiaires-tribune (79 273,89 €), à la réhabilitation de la bergerie (15 312,27 €), aux travaux du bâtiment des Malines, à la phase 4 des travaux de l'église, à la réfection des toitures de l'ALSH, aux AMO relatifs au marché de chauffage et à la réalisation du mur d'escalade...

- Article 2033 : 2 592 €

Frais d'insertion dans la presse d'annonces de passation de marchés publics en investissement.

- Article 2051 : 32 820,74 €

Licences dont celles liées aux messageries (25 388,18 €), progiciel RH et rubrique mutuelle, module sur le logiciel de la maison de l'enfance...

b- Chapitre 204 : subventions d'équipement versées = 7 010,00 €

- Article 2046 : 7 010 €

Compte tenu du transfert de l'avenue de l'aqueduc à l'agglomération suite à sa déclaration d'intérêt communautaire au motif qu'elle relie deux communes de l'agglomération, la part à reverser à l'Agglomération a été fixée à 7 010 €.

c- Chapitre 21 : immobilisations corporelles = 1 601 230,51 €

- Article 2121 : 16 578,50 €

Diverses plantations d'arbres et d'arbustes.

- Article 2128 : 279 237,67 €

Travaux sur voiries suite aux visites de quartier (117 569,02 €), travaux sur les aires de lancer de marteaux et de poids (28 495,12 €), travaux de drainage et accès PMR (Mistral) = 42 987,59 €, aménagement paysager de la bergerie, travaux d'éclairage du terrain de foot au complexe Diagana (17 050,21 €), réfections d'enrobés parking Mistral (29 562,80 €), travaux sur l'aire de jeux Adam de la Halle (dont fourniture et pose d'un toboggan)...

- Article 21311 : 2 545,07 €

Travaux d'étanchéité à l'hôtel de ville.

- Article 21312 : 29 591,42 €

Travaux de revêtement des sols (restauration Du Bellay) et divers travaux d'étanchéité et de peinture dans les écoles...

- Article 21318 : 232 895,42 €

Réalisation d'un mur d'escalade au gymnase Jean Moulin (85 000 €), système d'alarme anti-intrusion à l'ALSH (7 944 €), travaux d'étanchéité à la restauration Mistral et au bâtiment des Malines (partie entrepôt = 109 347,58 €), travaux d'aménagement des services techniques dans le nouvel entrepôt des Malines (10 125,60 €)...

- Article 2135 : 385 916,21 €

Travaux d'aménagement des salles de sport du bâtiment des Malines, contrôles d'accès (vestiaires-tribune = 45 127,01 €), travaux de rechapage de la toiture terrasse (école Du Bellay = 20 037,27 €), installation de grilles et portails au bâtiment des Malines (17 499,99 €), travaux de modification de l'éclairage au bâtiment des Malines (14 306,10 €), installation d'une pompe à chaleur au gymnase du Long Rayage et à la police municipale (40 081 €), pose d'une laque thermique sur la toiture du gymnase du Long Rayage (13 872 €), travaux de l'église (4^{ème} tranche = 147 274,26 €), caméra thermique fixe (9 060 €) au bâtiment des Malines...

- Article 2151 : 192 335,54 €

Réfection de la piste cyclable rue du 8 mai 1945.

- Article 21568 : 3 816,48 €

Blocs de secours, plans et signalétiques.

- Article 21578 : 51 625,50 €

Système de vidéoprotection (6 915,60 €), signalisation et mobilier urbain sur divers sites (41 055,64€), distributeurs de sacs de déjections canines...

- Article 2158 : 82 518,86 €

Outillages pour les services techniques, espaces verts et sports (dont lamier, souffleur...), matériel et outillage technique de chauffage (80 577,76 €).

- Article 2182 : 94 228,00 €

Camion-benne (22 990 €), tracteur (45 600 €), plateau coupe pour la tondeuse pour les services techniques, un camion de type trafic pour le service des sports (10 990 €), véhicule de service.

- Article 2183 : 87 059,72 €

Travaux informatiques (câblage aux vestiaires-tribune, rocade au bâtiment des Malines...), PC portables dont ceux pour le conseil municipal, écrans, imprimante et scanner, ordinateurs, disques durs...(63 962,98 €), vidéoprojecteur pour la bergerie (7 208,40 €)...

- Article 2184 : 18 366,41 €

Mobilier pour les services et les écoles dont coffres muraux pour les caméras mobiles thermiques.

- Article 2188 : 124 515,71 €

Achats et équipements divers pour les services et les écoles tels que : lave vaisselle ALSH, PVE (4136,46 €), gilets pare balles, escalier accordéon pour les manifestations, sonorisation pour la bergerie, gun à confettis, équipements de la salle de boxe du complexe Agbégénou dont le ring (20 516,48 €), plexiglas et hygiaphones pour les services (COVID-19), caméras thermiques mobiles (11 520 €), système anti drone (12 000 €), filets du lancer de marteaux, haies de compétition (5004€), buts de foot amovibles (5 573,99 €), distributeurs de savon et de gel hydro alcoolique (COVID-19), chariots à casier, robots pour atelier scientifique du service jeunesse, bâche de protection anti covid pour la gymnastique, boîtes à lire, rideau de séparation au gymnase Jean Moulin = 11 528,65 € (séparation avec l'activité d'escalade)...

d- Chapitre 23 : immobilisations en cours = 913 165,41 €

- Article 2313 : 913 165,41 €

Réhabilitation de la bergerie (329 903,68 €), construction des vestiaires-tribune (532 116,85 €), réfection des toitures de l'ALSH.

e- Chapitre 16 : annuité d'emprunt = 150 667,35 €

- Article 1641 : 150 667,35 €

Le remboursement du capital des emprunts pour l'année 2020 s'élève à 150 667,35 €.

Capital restant dû au 31/12/2016 = 1 049 584,27 €

Capital restant dû au 31/12/2017 = 910 101,58 €

Capital restant dû au 31/12/2018 = 767 036,04 €

Capital restant dû au 31/12/2019 = 620 244,20 €

Capital restant dû au 31/12/2020 = 469 576,85 €

f- Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves = 18 954,46 €

La somme de **18 954,46 €** correspond à une demande des services de l'Etat de remboursement de taxe d'aménagement (trop perçu) et à un dégrèvement de 160 €.

g- Chapitre 27 : autres immobilisations financières = 28 000,00 €

Suite à la délibération n°02-13 du 15 juillet 2020, la somme de 28 000 € correspond au versement d'un acompte sur avance de trésorerie consentie au FC Lissois.

Les RAR en dépenses sont annexés au document budgétaire.



Lors d'un prochain conseil municipal, le vote du budget supplémentaire 2021 sera précédé de l'affectation du résultat 2020.